



Marché public de service n° 18 035 83400 PC

Taille et assainissement de palmiers îles de Port-Cros & de Porquerolles

2018-2020

Marché à procédure adaptée (MAPA) selon l'art. 27, accord cadre à bons de commande mono attributaire, selon les art. 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maitre d'ouvrage - PARC NATIONAL DE PORT-CROS
181 Allée du Castel Sainte Claire – BP 70220 – 83406 HYERES Cedex
Tél. 04 94 12 82 30 - fax 04 94 12 82 31

Hyères, septembre 2018
Le présent document contient 8 pages

Sommaire

OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES.....	3
<u>Parties contractantes au sens du présent document.....</u>	<u>3</u>
<u>Documents de référence et abréviations utilisées.....</u>	<u>3</u>
<u>Objet du marché.....</u>	<u>3</u>
<u>Type de marché et procédure.....</u>	<u>3</u>
<u>Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum.....</u>	<u>3</u>
<u>Clauses dérogeant à l'exclusivité.....</u>	<u>3</u>
<u>Décomposition en lots.....</u>	<u>3</u>
<u>Durée du marché, reconduction.....</u>	<u>4</u>
<u>Démarrage des prestations.....</u>	<u>4</u>
<u>Délai d'exécution des bons de commande.....</u>	<u>4</u>
<u>Délai d'intervention.....</u>	<u>4</u>
<u>Émission des bons de commande.....</u>	<u>4</u>
<u>Désignation du comptable assignataire.....</u>	<u>4</u>
CONDITIONS DE CONSULTATION.....	5
<u>Condition de participation.....</u>	<u>5</u>
<u>Groupement.....</u>	<u>5</u>
<u>Visite des lieux.....</u>	<u>5</u>
<u>Validité de l'offre.....</u>	<u>5</u>
<u>Conditions de retrait des dossiers de consultation.....</u>	<u>5</u>
<u>Publicité.....</u>	<u>5</u>
<u>Présentation des offres.....</u>	<u>6</u>
<u>Jugement des offres.....</u>	<u>7</u>
<u>Conditions de remise des offres.....</u>	<u>7</u>
<u>Négociation.....</u>	<u>8</u>
<u>Variante.....</u>	<u>8</u>
<u>Modification du marché – Clauses de réexamen.....</u>	<u>8</u>
<u>Avenant.....</u>	<u>8</u>
<u>Clauses de force majeure.....</u>	<u>8</u>
<u>Renseignements complémentaires.....</u>	<u>8</u>

OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Parties contractantes au sens du présent document.

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DE PORT-CROS, établissement public administratif représenté par son Directeur, Marc DUNCOMBE nommé par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à compter du 1er mai 2017. (Arrêté du 27 mars 2017).

Le MAÎTRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargée de diriger et de contrôler l'exécution des prestations et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- **C.C.A.G. FCS** - Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services
- **C.C.T.G. FCS** - Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services
- **Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**
- **Ordonnance du 23 juillet 2015.**

Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

Objet du marché

Le présent marché concerne **la taille et l'assainissement de palmiers** situés sur les îles de Port-Cros et de Porquerolles.

Code CPV : 77341000-2 Élagage d'arbres

Type de marché et procédure

Le présent marché est un marché unique de service, passé selon la procédure dite adaptée (MAPA) conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande selon les articles 78 et 80 du même décret, et sera conclu avec un seul opérateur.

Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum

Le présent marché à bons de commande est passé sans montant minimum, mais avec un montant maximum HT annuel de 29 800,00 €.

Afin de permettre l'appréciation de l'étendue du marché, il est précisé à titre indicatif et prévisionnel, que le montant du précédent marché s'est élevé à 31.600,00 € TTC pour les trois ans.

Dans le cas où le besoin ne s'exprime pas et qu'aucun bon de commande n'est émis, l'opérateur ne pourra pas prétendre à une indemnité de compensation.

Clauses dérogeant à l'exclusivité

À titre exceptionnel, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à un prestataire autre que celui désigné au marché pour satisfaire des besoins prévus au présent marché mais pour lesquels le délai d'exécution est incompatible avec l'urgence imposée par la situation (mise en sécurité, action de communication non programmée, etc).

Décomposition en lots

Marché unique, non décomposé en lots ni tranches.

Motif du non allotissement - Article 12 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Article 32 I de l'ordonnance de juillet 2015 : il n'y a pas d'identification de travaux distincts les rendant dissociables.

D'autre part, concernant les zones géographiques distinctes : la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence et risquerait de rendre techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse l'ensemble des travaux.

Durée du marché, reconduction

Le marché est annuel, il prendra effet à compter de la date de réception de sa notification jusqu'au 31 décembre de l'année considérée.

Il est reconductible tacitement 2 fois, à compter du 1er janvier de l'année n+1, la limite étant fixée à 3 années au total. Dans le cas d'une non reconduction le titulaire sera prévenu au moins deux mois avant l'échéance de la reconduction.

Démarrage des prestations

Le démarrage des prestations est prévu fin septembre/début octobre 2018.

Délai d'exécution des bons de commande

Pour chaque chantier, les délais d'exécution des prestations sont fixés à chaque bon de commande.

Est considéré délai d'exécution celui relatif à l'exécution du marché (préparation, exécution des opérations).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre les prestations, notamment pendant la période estivale, s'il constate que le fonctionnement du chantier n'apporte pas les garanties suffisantes de sécurité, en particulier au regard de la fréquentation des abords du site.

Le Maître d'ouvrage sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des travaux. La procédure de l'ordre de service sera à chaque fois utilisée. Les délais d'exécution courent à la date de réception des ordres de services de commencement des prestations considérées.

Délai d'intervention

Est considéré délai d'intervention celui relatif à la capacité d'intervention de l'entreprise ; délai entre le besoin exprimé par le Parc National de Port-Cros et le démarrage des prestations.

Le **délai d'intervention envisagé est de 10 jours** ; toutefois le candidat précisera son délai d'intervention à l'acte d'engagement.

Émission des bons de commande

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Chaque bon de commande précisera :

- le nom ou la raison sociale du titulaire ;
- le numéro et l'objet du marché ;
- la date et le numéro du bon de commande ;
- la nature, la quantité et la description des prestations ;
- le délai d'exécution ;
- le lieu d'exécution ;
- le montant du bon de commande ;
- les délais laissés le cas échéant au titulaire pour formuler ses observations.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés. Ces bons seront transmis par courriel à l'entreprise titulaire qui devra exécuter les prestations conformément aux prescriptions du présent marché. Ils déclenchent l'ordre de service de démarrage des prestations et les délais qui leur sont rattachés.

Nota : **Pentreprise ne peut exécuter des prestations sans qu'il lui soit transmis un bon de commande**. Dans le cas contraire, elle ne pourra prétendre au règlement des prestations.

Désignation du comptable assignataire

L'agent comptable pour le Parc national de Port-Cros est : Madame Chantal BOUTEILLE
Groupement comptable des Parcs nationaux, Agence française de la Biodiversité, pôle de Montpellier

Château de la Valette
1037, rue Jean-François Breton
34090 MONTPELLIER

CONDITIONS DE CONSULTATION

Condition de participation

Le candidat doit répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article 51 I de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et à l'art. 44 du décret du 27 mars 2016.

Il ne doit pas être en situation lui interdisant de soumissionner selon les conditions de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le marché sera exécuté par un opérateur économique justifiant de sa capacité à mener à bien les prestations citées en objet, détaillées et définies au C.C.T.P. Seules sont aptes les personnes enregistrées par le Service Régional de l'Alimentation pour intervenir sur des végétaux sensibles au charançon rouge du palmier et reconnues aptes pour la surveillance des palmiers, la mise en œuvre des opérations d'éradication du charançon rouge du palmier et l'application de traitements.

Groupement

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les prestations des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Composition du groupement : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

Visite des lieux

La visite des lieux a essentiellement pour but de permettre au soumissionnaire de prendre connaissance des contraintes et sujétions particulières du marché, afin qu'il puisse établir son offre en toute connaissance de cause. Elle n'est pas obligatoire. Cependant, le titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à une méconnaissance des lieux et des prestations à réaliser.

Si l'entreprise le souhaite, il pourra être organisé une visite de terrain. Le candidat prendra contact :

- avec le secteur de Port-Cros du Parc national de Port-Cros (tél. : 04 94 01 40 70).
- avec le secteur de Porquerolles du Parc national de Port-Cros (tél. : 04 94 12 30 40).
- par courriel à l'adresse : accueil.pnpc@portcros-parcnational.fr

Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de trois mois à compter de la date limite de remise des offres.

Conditions de retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation et ses annexes sont déposés sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Tout candidat qui le souhaite peut y accéder librement, télécharger le présent document et ses annexes et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires seront mis en ligne sur la Plate-forme des marchés. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les renseignements/précisions complémentaires demandés par un autre candidat.

Publicité

L'avis d'appel public à la concurrence est publié dans le journal d'annonces légales Var Matin, sur le site internet du Parc national de Port-Cros, à la rubrique « Marchés publics », ainsi que sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE).

Présentation des offres

Dans le cadre de notre démarche de développement durable et dans un souci d'économie des ressources, nous demandons que les offres proposées sous format papier (dossier de consultation, annexes, mémoire technique et tous documents administratifs) soient en mode recto/verso, agrafées, sans film plastique ni reliure.

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

1/ Pièces de la candidature

Attestations

- Assurance professionnelle
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La déclaration sur l'honneur annexée au présent document dûment datée et signée par le représentant de l'entreprise candidate

Capacité économique, technique et financière

- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
 - DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)
- (ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)
- Kbis

- Le candidat doit offrir les garanties minimales du point de vue de ses capacités professionnelles permettant la réalisation du marché. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, certificat d'identité professionnelle ou références de prestations en lien avec le présent marché.

- Références et moyens : le prestataire fournira une présentation de ses moyens humains, une liste des références de fournitures similaires de moins de trois ans. Celles-ci sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

2/Pièces constitutives de l'offre

- Le présent DCOE et ses annexes dûment remplis, datés et signés
- Le B.P.U daté et signé
- Un mémoire technique spécifique à ce marché, en deux parties :
 - **1ère partie dans laquelle apparaîtront très clairement les moyens mis en œuvre** pour la réalisation des prestations notamment matériels utilisés, qualifications et certifications des personnels participant aux travaux, l'organisation matérielle et humaine que l'entreprise se propose de mettre en œuvre, les solutions techniques, les délais. Il y sera précisé notamment les modalités de mise en œuvre du protocole d'intervention sur palmier infesté par *Rhynchophorus ferrugineus* (Olivier), publié au Bulletin Officiel du Ministère chargé de l'agriculture n° 34 du 27 août 2010.

2ème partie dans laquelle apparaîtront très clairement les mesures environnementales, écolabels des matériels, matériaux et produits, les solutions techniques permettant de préserver l'environnement, ou équivalent.

- Un RIB

En cas de cotraitance,

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira les attestations sociales et fiscales de moins de six mois.

Modification de l'art. 45 du C.M.P., application à dater du 01/10/2014 : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir

adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française.

Jugement des offres

Le jugement des offres sera basé selon les critères et leur pondération respective suivants :

- **40 % pour le prix.** Le critère prix sera calculé à l'aide de l'utilisation d'une commande fictive tirée au sort avant ouverture des plis, consistant à multiplier des prix unitaires issus du BPU de chaque candidat, par un nombre d'interventions fixé au préalable.
- **20 % pour la prise en compte du Développement Durable dans le cadre de ce marché**
40 % pour le mémoire technique : les moyens mis en œuvre pour la réalisation du chantier notamment matériels et engins utilisés, qualification des personnels participant aux travaux ... Il y sera précisé notamment les modalités de mise en œuvre du [protocole d'intervention](#) sur palmier infesté par *Rhynchophorus ferrugineus* (Olivier), publié au Bulletin Officiel du Ministère chargé de l'agriculture n° 34 du 27 août 2010. RQ : *L'utilisation d'un engin de grutage pour le maintien en rétention des éléments lourds sera appréciée mais ne constituera pas un critère plus favorable à l'analyse des dossiers. À contrario, l'usage de matériel électrique à batterie faible en décibel, fera partie des critères d'évaluation de l'offre. La qualité du matériel de grimpe répondra aux dernières normes en vigueur et en conformité avec les prescriptions de l'inspection du travail. Toute prise en compte effective pour le respect des tiges à traiter en dehors des abattages sera appréciée. Le recours aux équipements de protections collectifs tant que possible sera apprécié comme un élément favorable à l'analyse.*

Conditions de remise des offres

Date et heure limites de remise des offres : **19/10/2018 à 12:00 h**

Les offres peuvent être remises sous format papier, ou déposées électroniquement, selon les conditions ci-dessous :

a/ Remise par voie papier, à l'adresse :

Monsieur Marc Duncombe, Directeur du Parc national de Port-Cros
181 Allée du Castel Sainte Claire BP 70220
83406 Hyères Cedex

Sous enveloppe cachetée contenant l'ensemble des pièces, (offre et candidature), portant la mention, "ne pas ouvrir" et la référence de la consultation :

- Soit, contre récépissé, au secrétariat du Parc national de Port-Cros
- Soit, par la poste, par courrier RAR.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

b/ Présentation par voie électronique :

Les dossiers peuvent être déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr, avant ces mêmes date et heure limites.

Copie de sauvegarde de l'offre

Dans le cas d'une transmission des offres par voie électronique, il est demandé **IMPERATIVEMENT** l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli. Cet envoi se fera dans les mêmes conditions de transmission et à la même adresse que les offres format papier, soit avant le **19/10/2018 à 12h00**. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB..). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La

copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

Article 43 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 : les candidatures et offres reçues hors délai sont éliminées.

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux à ses besoins. Cependant, il pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Variante

La consultation n'est pas ouverte aux variantes.

Modification du marché – Clauses de réexamen

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon les articles 139 et 140 du décret 2016-360.

Clauses de réexamen - Champ d'application et nature des modifications envisageables :

- Fournitures supplémentaires/complémentaires non portées dans le BPU initial
- Sujétions techniques imprévues
- Report de la date de démarrage
- Ajout d'un site

Conditions dans lesquelles il peut en être fait usage :

- Par avenant.

Avenant

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumise à l'avis exclusif du pouvoir adjudicateur ou de son représentant et devra faire l'objet d'un avenant.

Clauses de force majeure

Les parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux parties, rendant impossible l'exécution du marché.

En cas de survenance d'un cas de force majeure le marché sera suspendu jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, faute de pouvoir reprendre l'exécution du contrat dans un délai de trente (30) jours à compter de la survenance du cas de force majeure, les Parties se rapprocheront afin de discuter d'une modification du contrat.

Renseignements complémentaires

- Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.
- Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

[Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.](#)